

C'est dans l'annexe !

ENTRETIEN AVEC AURÉLIE FILIPPETTI,
MINISTRE DE LA CULTURE
ET MICHEL SAPIN, MINISTRE DU TRAVAIL

● Nous voulons vous faire part d'une inquiétude, que vous connaissez, qui est celle des films les plus fragiles financièrement, qui pourraient disparaître avec l'application de la nouvelle convention collective. Qu'est-ce qui a motivé l'annonce soudaine de l'extension de cette convention collective? Annonce qui a soulevé un tollé assez prévisible.

Aurélie Filippetti: On ne peut pas dire que l'annonce a été soudaine. Comme vous le savez, le texte a été signé il y a plus d'un an dans un cadre de légalité et de démocratie sociale. Et les discussions sur la convention collective ont commencé il y a sept ans. Une convention collective protège les travailleurs, c'est un progrès indéniable. Toutes les branches professionnelles de la culture sont couvertes par une convention collective, toutes sauf le cinéma. D'où la nécessité d'aboutir à un texte. Nous n'y sommes pas tout à fait, puisque nous avons proposé une médiation, mais il faut y arriver. D'autre part, je n'ai pas été inactive concernant le financement des films, avec l'obtention, par exemple, du déplaçonnement de la TSTD [taxe payée par les télévisions et les FAI, fournisseurs d'accès à Internet, ndlr] qui alimente le CNC, ou de nouveaux crédits d'impôt pour le cinéma. Nous travaillons à renforcer la compétitivité du cinéma français, mais il est normal aussi de donner des garanties de protection aux salariés. Cela va dans le sens d'un renforcement du poids économique et symbolique du cinéma dans le paysage culturel français.

Michel Sapin: Mon rôle de ministre du Travail est de faire respecter le droit du travail et la démocratie sociale. 97 % des salariés français sont couverts par une convention collective: le cinéma ne peut pas continuer à y échapper. Les organisations syndicales jugent cette situation anormale, elles ont raison, il faut donc y mettre fin. L'extension de la convention signée aura lieu, mais il est évident qu'il faut tenir compte de la diversité des films et réfléchir, à travers un dialogue auquel je souhaite que tout le monde participe, à des aménagements. C'est le sens de l'annexe «films fragiles» à la convention collective, qui doit être discutée. Le médiateur doit faciliter cette concertation. Plus fondamentalement, nous considérons qu'il ne faut pas opposer l'économique et le social, c'est consubstantiel à nos valeurs de gauche. J'espère que la plupart des producteurs, qui se préoccupent à juste titre de leur équilibre économique, ne considèrent pas que c'est la dégradation des conditions sociales des salariés qui permet de trouver cet équilibre.

● Mais ce dialogue arrive après coup, puisqu'on commence à discuter, avec un médiateur, après l'annonce de l'extension du texte signé en 2012.

M.S.: Non, le dialogue dure depuis dix ans et la convention collective signée en janvier 2012 en est le fruit. On doit le respecter. La démocratie sociale, ce n'est pas l'arbitraire d'un gouvernement, quel qu'il soit, c'est respecter ce que débattent et signent les partenaires sociaux. Du côté des salariés, il n'y a pas de débat: des organisations extrêmement majoritaires ont signé ce texte. Du côté du patronat, il y a une diversité syndicale qui ne facilite pas le dialogue, mais une organisation représentative [l'API, ndlr] a signé. Ce n'est pas parce que l'accord a été signé sous un autre gouvernement qu'il est caduc, car il est le fruit d'un dialogue social. Ceux qui pensent que par principe cet accord ne vaut pas se trompent de période: nous sommes dans une période de respect des accords sociaux conclus dans un cadre légal.

● Mais du côté des producteurs, on ne peut pas masquer un réel décalage: ce sont uniquement les gros producteurs qui ont signé (UGC, Gaumont, Pathé, MK2), et pas les producteurs indépendants.

A.F.: Dès le début, j'ai insisté sur la nécessité de concilier deux choses au cœur des valeurs de la gauche: les droits des salariés et la diversité des films. Notre objectif est maintenant de parvenir à ce que le texte prenne en compte, de manière plus satisfaisante qu'il ne le fait aujourd'hui, la diversité des films. C'est la question de l'annexe. Et il y a aussi des améliorations à apporter du côté des salariés, puisque certaines catégories, les artistes interprètes par exemple, n'étaient pas couverts par la première version du texte. Mais si nous n'avions rien fait, on y serait encore dans dix ans.

M.S.: Nous n'avons pas le droit de ne rien faire. Il ne faut pas croire que lorsqu'un accord est signé entre des organisations syndicales représentatives, le gouvernement peut bloquer son application: l'extension est de droit. Nous vivons dans un État de droit!

A.F.: La droite nous avait laissé le bébé, puisqu'elle n'a rien fait après la signature. Dès juillet 2012, j'ai relancé les concertations, tout le monde a été reçu à mon cabinet. Mais il est vite apparu qu'un accord pour rapprocher les points de vue n'était alors pas atteignable. Nous ne pouvions que passer à l'étape suivante, et convoquer la sous-commission chargée d'examiner l'extension.

M.S.: Dans le domaine de l'art et de la culture, on met de la passion en tout. Il faut sortir de la passion pour entrer dans la raison. Trop de passion aveugle.

● La raison aussi. Et la politique, ce n'est pas seulement être raisonnable, il faut de la passion.

M.S.: Certes, mais en l'occurrence, être raisonnable c'est protéger les salariés et tenir compte de la diversité des films. Pour concilier ces deux piliers de la raison, il existe un lieu précis qui est cette annexe, laquelle peut encore être ajustée. C'est le rôle de Raphaël Hadas-Lebel, le médiateur, de renouer le dialogue autour de ça. On peut trouver une solution.

A.F.: Cette question n'épuise pas le sujet de l'équilibre économique des films. C'est pourquoi j'ai demandé en janvier au CNC de lancer les Assises pour la diversité du cinéma pour réfléchir à des thèmes comme l'inflation des budgets de certains films, les remontées des recettes, la prise de risques, ou la répartition de la richesse créée par les films, des domaines où il peut y avoir des dysfonctionnements ou des questionnements.



Auréli Filippetti et Michel Sapin au Ministère de la Culture, avril 2013.

Beaucoup d'inquiétudes se sont cristallisées sur la convention collective, mais il s'agit d'une inquiétude plus générale sur la diversité des films. En élargissant le sujet, on peut donner des assurances à tout le monde. Mon objectif, évidemment, c'est d'encourager, de protéger et de soutenir la diversité.

● **Tout le monde s'accorde sur la nécessité d'une convention collective.** Mais vous savez qu'aujourd'hui, sur certains petits films, la masse salariale représente jusqu'à 50% du devis. S'ils devaient appliquer la convention collective, ces films ne pourraient pas exister, mathématiquement. Il y a bien un volet dérogatoire dans la convention collective, mais il est limité dans le temps et concerne un nombre de films bien inférieur à ceux qui sont réellement dans cette situation. Vous savez donc qu'au 1^{er} juillet, malgré la dérogation, de nombreux films ne pourront plus exister.

A.F.: C'est pour cela que la médiation a été mise en place. Raphaël Hadas-Lebel va procéder à l'analyse de l'impact possible de l'application des grilles salariales de la convention du 19 janvier 2012 sur différents types de films.

● **Encadrer le travail et protéger les travailleurs, c'est bien ce qu'on attend d'un gouvernement de gauche.** Mais Michel Sapin, vous avez annoncé l'extension de la convention collective avec des mots très durs, en disant: «*La récré est finie*», ce qui jette l'opprobre indistinctement sur des producteurs qui abusent, c'est vrai, mais aussi sur d'autres qui

ne s'enrichissent pas sur le dos des salariés. On comprend mal la méthode.

M.S.: Elle est pourtant simple. Les salariés sont privés d'une convention collective. De ce point de vue, la récré est finie. D'ailleurs, ce n'est pas vraiment la récré pour les salariés en question.

● **Pour les petits producteurs non plus.**

M.S.: ... vous êtes décidément de vigoureux défenseurs du point de vue patronal (sourire)!

● **Non, et ce n'est pas la question!**

M.S.: Tant mieux (rires). Ne soyons pas caricatural. Nous sommes un gouvernement du dialogue social. C'est par là qu'on trouve une solution. Les partenaires discutent depuis dix ans. Il y a une convention collective qui est indiscutablement et juridiquement valable, et qui doit obligatoirement être étendue. Je serais, en tant que ministre du Travail, dans l'illégalité si je refusais cette extension. Donc il faut le faire, et prendre en compte l'existence de films à petits budgets. Cela passe par une annexe dont nous disons qu'elle doit être revue et débattue. Il faut que chacun accepte de confronter ses analyses. Certains disent qu'il y a un impact fort, d'autres affirment le contraire. Il faut discuter à partir d'éléments concrets, non de principe. À partir de là, je suis persuadé que les partenaires accepteront d'adapter l'annexe. Mais le refus du tout ne permet pas d'avancer. Il faut discuter, s'habituer à la négociation.



Tournage de *Holy Motors* de Leos Carax (2012), à la Samaritaine.

A.F.: Dans le cinéma, comme dans toutes les disciplines artistiques, il y a de la passion et l'amour de ce qu'on fait. Et on a tendance à penser que le salaire n'est pas essentiel. Certes, mais c'est au nom de cela qu'au final les artistes et les techniciens reçoivent la plus faible part de la valeur ajoutée. Il faut donc des règles qui ne remettent pas en cause la diversité des films. Les partenaires sociaux peuvent y arriver par le dialogue au sein de la médiation engagée. Par ailleurs, nous luttons sur d'autres fronts, sur l'exception culturelle par exemple, sans que la défense de l'exception culturelle ne passe par une exception sociale.

M.S.: Ce n'est pas le moins-disant social qui peut légitimer l'exception culturelle.

● On est d'accord sur le principe.

M.S.: Alors il faut passer du principe à la réalité. Le problème, c'est que certains ont pensé qu'il ne valait pas la peine d'être dans la discussion.

● Ce n'est pas ce qu'ils disent. Il y a eu des solutions alternatives proposées.

M.S.: Vous pensez à une convention collective alternative proposée par certaines organisations de producteurs et la seule CFDT? Elle est clairement récusée par une majorité d'organisations syndicales, et donc de par la loi ne peut être étendue.

● Pourquoi cette convention alternative a-t-elle été récusée? Par exemple, la proposition de découper en secteurs la production selon la taille des budgets, même si ce découpage peut être discuté, semblait essentielle.

M.S.: Encore une fois, un texte a été adopté et il comprend une annexe. Cette annexe ne paraît pas adaptée à la situation de certains films qu'on a envie de voir fleurir. Alors que la discussion ait lieu entre tous sur cette annexe.

● Oui, mais de façon limitée: pendant cinq ans et à hauteur de 20% de la production.

M.S.: Précisément, ça se discute!

● C'est pour cela que nous sommes venus...

M.S.: Ce n'est pas à nous d'en discuter, mais aux partenaires sociaux. Le gouvernement ne peut se substituer aux organisations patronales et syndicales, il peut seulement encourager le dialogue.

● Vous comprenez toutefois la contradiction. La régulation du travail et la garantie des salaires sont évidemment souhaitables, mais l'application de la convention collective sans repenser au préalable le financement des films aura des effets très dérégulateurs: cela favorisera les films formatés par le marché et la concentration du marché se fera au bénéfice des plus gros. Du côté patronal, les grosses sociétés de production qui ont signé ne sont d'ailleurs plus vraiment producteurs, mais plutôt distributeurs et exploitants. Elles n'ont pas signé par amour de leurs salariés, mais parce qu'elles y ont un intérêt évident.

M.S.: Je ne suis pas certain que les syndicats aient intérêt à voir disparaître des films, et pourtant elles ont signé. Et je vous rappelle que des organisations non signataires ont adhéré au Medef... Il faut donc éviter les simplifications, et se concentrer sur la discussion autour de l'annexe. C'est le cœur du problème.

● Un argument que l'on entend de la part de certains syndicats, c'est qu'un film ne doit pas exister s'il n'a pas réuni une somme suffisante pour payer tout le monde selon les tarifs conventionnels. Êtes-vous d'accord?

A.F.: Le volet dérogatoire de la convention collective n'est pas gravé dans le marbre, mais l'objectif est d'avoir un mécanisme pérenne et, en attendant, de se laisser le temps de repenser le financement des films. Nous voulons une consolidation sociale, mais derrière cela, il y a une consolidation économique, celle de toute une branche. Je me bats pour faire valoir la valeur économique des secteurs culturels, en plus de leur valeur d'émancipation. Je défends des mécanismes de financement spécifiques à la création, mais ce ne sont pas des subventions, et je tiens beaucoup à faire comprendre cela: la culture n'est pas sous-perfusion de subventions. La culture est un secteur économique. La

Commission européenne reconnaît d'ailleurs qu'elle représente 3,3% du PIB européen et 3% des emplois. Si on veut faire valoir la culture comme secteur économique, on ne peut accepter qu'il existe, en termes sociaux, des zones de non-droit. Je redis que le gouvernement a pris plusieurs décisions importantes, que je me bagarre à Bruxelles où nous avons réussi à repousser le texte visant à déterritorialiser les aides au tournage, que la TVA sur la billetterie des salles de cinéma pourrait être ramenée de 7 à 5% en janvier prochain—une bonne nouvelle pour les spectateurs! Donc, le gouvernement est très actif pour défendre le modèle de production français et corriger ses dysfonctionnements. Par exemple, il est anormal que des producteurs qui ont des filières intégrées puissent volontairement affaiblir leur branche production pour reporter leurs bénéfices sur la branche distribution, alors que c'est sur la branche production que se fait la répartition des recettes en direction des réalisateurs, des auteurs, etc.

● **C'est une pratique qui existe en effet, chez les plus gros.**
A.F.: Je comprends l'inquiétude du cinéma français sur ce point qui devrait d'ailleurs être débattu dans le cadre des Assises organisées par le CNC et coordonnées par René Bonnell. Les débats qui ont agité le milieu cet hiver montrent que nous sommes dans une période de mue de l'industrie cinématographique, qui conduit à une polarisation forte sur la question de la convention collective.

M.S.: Je comprends le malaise des réalisateurs et des producteurs, quand ils doivent compresser les salaires pour équilibrer leurs films. C'est pour cela qu'il faut une réflexion globale sur le financement. Je le répète encore: il y aura une convention collective. Et pour les films fragiles, on doit trouver une solution en discutant.

● **Ce n'est pas au salarié de financer le film, c'est tout à fait vrai en soi. Mais il y a une inflation colossale des coûts de production, de l'ordre de 35% en dix ans. Comment font les jeunes cinéastes qui passent au long? François Hollande avait dit pendant la campagne: «Ma priorité, c'est la jeunesse.» C'était un geste fort, nécessaire. Vous comprenez donc que vis-à-vis des jeunes cinéastes, le signal envoyé est très mauvais. Pour eux, le cinéma n'est pas une petite entreprise, c'est un désir fort, qui suppose de trouver un producteur, des amis, des alliés, de faire un film ensemble. C'est une pensée communautaire si on veut, pas un lieu où les uns exploitent les autres. Il y a du gré à gré, tout le monde fait des sacrifices.**

A.F.: Vous l'avez dit, ce sont les petits budgets qui doivent être protégés par l'annexe. Avec des limites, dont il faut discuter dans le cadre de cette médiation de deux mois confiée à Raphaël Hadas-Lebel. Le message qu'il faut envoyer, c'est que le cinéma est un secteur économique sérieux, avec tous les mécanismes de l'exception culturelle, mais qu'il faut aussi respecter les droits des travailleurs. Sinon, on ouvre la boîte de Pandore. L'inflation des coûts dont vous parlez est inquiétante parce qu'elle ne s'est faite ni au bénéfice des auteurs et des réalisateurs, ni au bénéfice des salariés.

● **C'est là qu'il faut porter le fer.**

A.F.: Absolument. Il faut travailler sur la transparence dans la remontée des recettes. J'y suis déterminée.

M.S.: Il faut régler ces problèmes, mais on n'a pas le droit de dire: «Il y a des problèmes, par conséquent, pas de convention collective.»

● **Prenons l'exemple de *Donoma*. Son réalisateur, Djinn Carénard, a fait son film sans aucun financement, simplement avec des amis et de la débrouillardise. S'il avait proposé son projet à une chaîne de télé ou des partenaires privés, on lui aurait ri au nez. Or il faut aussi permettre à un tel film d'exister. Avec une convention collective, son film ne serait pas agréé, il pourrait même être considéré comme illégal. Au nom de quoi peut-on lui dire qu'il n'a pas le droit de faire son film?**

A.F.: Paradoxalement, il y a aujourd'hui moins de films sauvages qui peuvent être financés qu'il y a dix ans, alors qu'il y a plus de films. Et ce n'est pas à cause du droit du travail! Le but des assises pour la diversité du cinéma, c'est de trouver des remèdes à cela.

● **Ce que nous disent les producteurs, c'est que l'argent qui manque, c'est celui des chaînes de télévision.**

A.F.: C'est pour cette raison que j'ai refusé qu'on diminue le pourcentage du budget de France Télévisions consacré à la création. Certains disaient qu'il fallait, pour des raisons d'économies, passer de 20% à 19 ou 18%, ce qui aurait entraîné les chaînes privées dans le même mouvement. J'ai refusé. C'était un geste fort, pour rappeler que le soutien à la création relevait de la mission des télévisions publiques, au nom du service public, et des télévisions privées, en échange de l'octroi des fréquences gratuites. Il faut aussi parler de la durée d'exploitation des films en salles, de la répartition des films sur un même territoire, et avec la baisse espérée de la TVA sur la billetterie des salles, il faut en échange des engagements forts sur la visibilité des films innovants en salles.

● **L'enjeu dépasse de loin la convention collective. Il faut repenser entièrement le système de financement. Il est vertueux en soi, mais à bout de souffle. Les télévisions aimeraient diminuer leurs engagements, les acteurs du numérique sont exonérés de toute obligation, etc. C'est une situation historique comparable à l'arrivée des chaînes privées dans les années 80. Il faut tout remettre à plat maintenant, avec un vrai projet. Quelle est votre vision globale?**

A.F.: Sur les financements par les nouveaux acteurs de l'Internet, je défends une assiette large pour la TSTD, basée sur le chiffre d'affaires des FAI, c'est très important. Dans la mission confiée à Pierre Lescure sur «l'Acte II à l'ère du numérique», il y aura des propositions. Élargir les mécanismes de financement de la création aux supports Internet et numériques est pour moi essentiel. Pour les chaînes de télévision, je l'ai dit, les obligations ne baisseront pas. Je suis très attentive aussi au fait que les engagements des chaînes de la TNT montent en puissance. Il faut réfléchir aussi à mettre à contribution la télé connectée, avec ses programmes linéaires et non linéaires. Ce sont des aspects qui sont au cœur du rapport Lescure et qui nous occuperont dans les mois et années à venir.

M.S.: Voilà la bonne entrée: il faut imaginer d'autres mécanismes de financement. D'où la nécessité de discuter l'annexe.

Entretien réalisé par Stéphane Delorme et Jean-Philippe Tèssé à Paris, le 15 avril.